

FF02-22

PERMIS DE FORMER

# PERMIS DE FORMER RECYCLAGE

**Public concerné :** Personne identifiée comme tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur du CHRD

**Prérequis :** Être titulaire du permis de former

**Formacode :** 32154

**Mise en œuvre :** Formation en présentiel

**Durée :** 7 heures (1 jour de 7 heures)

**Tarif :** 245 Euros HT.

210 Euros HT. (tarif adhérent)

1300 Euros HT. Intra

**Nombre de stagiaires :** 5 pers. minimum, 12 pers. maximum

**Personnes en situation de handicap :** Adaptations possibles de conditions d'accueil et d'animation selon besoin(s) spécifique(s), merci de nous contacter

**Dates, ville, accès :** Consultez notre planning de sessions sur [www.reso-formation.fr](http://www.reso-formation.fr)

**Inscription :** Merci de nous faire part de votre demande via la fiche formation concernée (formulaire d'inscription à compléter) sur [www.reso-formation.fr](http://www.reso-formation.fr) RESO formation s'engage à vous répondre dans les 72 heures suivant votre demande et à débiter la prestation dans les 1 à 2 mois à compter de l'acceptation de la prise en charge du dossier.

Mise À jour : juillet 2026

# Permis de Former Recyclage

## OBJECTIF(S) DE FORMATION

Mettre à jour ses connaissances pour pouvoir exercer la fonction de tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur des CHR.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ❖ Savoir accueillir et intégrer un apprenant
- ❖ Avoir la capacité de transmettre son savoir, son savoir-faire, son savoir-être
- ❖ Apprendre à évaluer la progression de l'apprenant
- ❖ Apprendre à évaluer les compétences en milieu de travail
- ❖ Maîtriser l'environnement juridique de l'alternance

## PROGRAMME DE FORMATION

### 1– Rappel du permis de former

Du cadre juridique

Du rôle et des missions du maître d'apprentissage

Transmission d'une boîte à outil/ fiche technique/ guide.

### 2 – Echange entre professionnels

Echanges entre les professionnels sur des cas vécus et/ou des cas pratiques sur diverses problématiques pour voir quelles sont les méthodes et/ou outils à appliquer pour la résolution de problèmes.

## VALIDATION DES COMPÉTENCES

Il sera demandé à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, de répondre à une dizaine de questions, minimum, à une vingtaine de questions, au maximum, qui permettront de vérifier si les principes essentiels découlant de la formation ont bien été acquis par chacun d'entre eux.

Cela donne lieu à la délivrance du permis de former par le certidev

D'autre part, un questionnaire d'appréciation sera remis également aux participants.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La formation présentielle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.